

Martine VIART

Plérin, mercredi 26 février 2020

Commissaire enquêteur  
13b rue de la Ville Offier  
22190 PLERIN  
Tel : 06 87 08 49 43

Monsieur le Préfet  
Préfecture des Côtes d'Armor  
Place du Général de Gaulle  
22000 Saint Brieuc

**Objet** : compte rendu de la réunion publique organisée dans le cadre de l'enquête publique unique projet de construction d'une plateforme logistique à Plouagat (22) présenté par la SNC LIDL.

**Monsieur le Préfet,**

Selon le Code de l'Environnement, Article R.123-17, « le commissaire enquêteur, lorsqu'il estime que l'importance ou la nature du projet, plan ou programme (...) rendent nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, il en informe l'autorité en charge de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête ainsi que le responsable du projet, plan ou programme en leur indiquant les modalités qu'il propose pour l'organisation de cette réunion. »

Le lundi 10 février 2020 j'ai prévenu, par courriel, la SNC LIDL et le service ADS LAC que je souhaitais organiser une réunion publique avec l'ensemble des riverains du projet de construction de plateforme logistique le mercredi 19 février 2020. Tous deux m'ont donné leur accord pour y participer.

Le mercredi 12 février 2020, je vous informais par courriel et courrier de la tenue de cette réunion.

A l'issue de la réunion publique, un compte rendu est établi par le commissaire enquêteur et adressé au responsable du projet, ainsi qu'à l'autorité en charge de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête pour recueillir leurs observations. Ces documents seront annexés au rapport d'enquête par la commissaire enquêteur.

C'est la raison pour laquelle, je vous fais parvenir le compte rendu de la réunion publique du mercredi 19 février 2020.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine VIART



Commissaire enquêteur

P.S : courrier envoyé à la SNC LIDL

P.J : compte rendu de la réunion